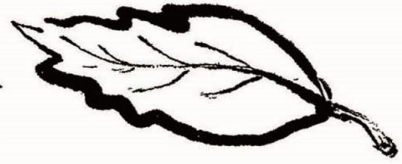


S'feld' Blätt



Lettre d'information de la Commune de Feldbach n° 37-Mars Avril 2026

Le mot du Maire

L'installation du nouveau Conseil municipal constitue un moment important pour notre commune et ouvre une nouvelle étape de notre vie collective. Je souhaite, avant toute chose, vous remercier sincèrement pour la confiance renouvelée que vous nous avez accordée lors des élections du 15 mars. Cette confiance nous honore et nous engage pleinement. La nouvelle équipe municipale est renouvelée pour moitié. Elle réunit des élus d'expérience et de nouveaux visages. Un grand merci aux élus sortants qui ont fait le choix d'arrêter l'aventure, pour leur engagement et le travail accompli au fil des années. Merci également à ceux qui poursuivent cet engagement et apportent leur expérience précieuse. Et bienvenue aux nouveaux élus, prêts à s'investir et à écrire ensemble une nouvelle page de Feldbach. Avec l'ensemble du Conseil municipal, nous poursuivrons notre action dans un esprit de responsabilité, d'écoute et de proximité.



**Bonne lecture de ce nouveau numéro.
Bien à vous. Sylvie RENGHER**



Contre le frelon asiatique, la bataille se joue maintenant ! Avec les premières journées ensoleillées, les reines vont sortir de leurs abris où elles ont passé l'hiver. Elles vont chercher les emplacements pour construire le nid primaire. A 80%, elles optent pour des constructions humaines, abri de jardin, auvent, sous-pentes, nichoir, etc...C'est dans ce nid que la reine va pondre ses ouvrières. Entre la ponte et la naissance, la reine est seule sur 35 à 53 jours, c'est le meilleur moment pour intervenir

: le nid est encore petit et les frelons à l'état larvaire. A ce stade on peut enlever le nid avec un minimum de précautions. S'il reste en place, il va grandir avec l'aide des ouvrières de mai à juillet. Puis elles vont se déplacer et construire un nid secondaire Principalement dans les arbres et en hauteur. Grâce à l'appui de bénévoles du village, nous avons installé **10 pièges** répartis sur l'ensemble de la commune. Ceux-ci sont chargés de signaler les frelons piégés au référent ou sur le site du frelon. Mais nous faisons également appel à **toute la population**, afin d'être vigilante, d'observer, de repérer d'éventuels **nids primaire et de les signaler en mairie**, pour les détruire au plus vite. Avec 14 nids signalés en 2023, 91 en 2025, la progression est exponentielle. C'est donc à la fois une campagne sanitaire, compte tenu de l'impact sur les écosystèmes et de sécurité publique, au regard du danger que représente la présence de ce prédateur vorace ! **Alors, mobilisons-nous, il y a urgence ! MD**

Application Illiwap La commune de Feldbach utilise Illiwap pour diffuser des informations en temps réel. Si vous n'êtes pas encore abonnés, ou nouvel arrivant dans le village, et que vous êtes intéressés, voici les 3 étapes à suivre : téléchargez l'application Illiwap sur votre Appstore ou sur Google play ; entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de l'application puis cliquez sur le bouton suivre pour vous abonner. Vous pouvez également suivre d'autres pages, comme par exemple celle de la Communauté de Communes du Sundgau. Les messages restent consultables sur l'application pendant 30 jours.



Départ à la retraite de Christophe LIDY, ouvrier communal

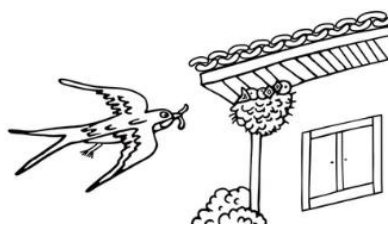
La commune a récemment marqué un moment important avec le départ à la retraite de Christophe, ouvrier communal depuis le 1er décembre 2008. Le Conseil municipal au nom de l'ensemble de la population, a tenu à lui adresser ses plus sincères remerciements pour son engagement. Les associations du village se sont également jointes à ce moment. Durant toutes ces années, Christophe a exercé ses missions avec sérieux et rigueur. Son travail quotidien, souvent discret mais essentiel, a contribué



de manière significative à l'entretien, à l'embellissement et au bon fonctionnement de la commune. Dans une commune rurale, la fonction d'ouvrier communal exige une grande polyvalence. Agent de voirie, jardinier, maçon, bricoleur, parfois même mécanicien...Il a également su faire face, avec patience et persévérance, aux particularités techniques de certains équipements communaux, notamment la chaufferie. La municipalité lui a adressé tous ses vœux de bonheur, de santé et d'épanouissement pour cette nouvelle vie. En témoignage de reconnaissance pour son engagement, un présent lui a été remis. Son épouse, Anne, a également été associée à cet hommage, rappelant l'importance du soutien des proches tout au long d'une carrière.



À cette même occasion, la commune a également souhaité mettre à l'honneur **Yvonne GASSER** pour son engagement au service de Feldbach. **Conseillère municipale** durant trois mandats, elle s'est investie avec constance et dévouement au service de l'intérêt général. Yvonne a fait le choix de ne pas se représenter lors des élections municipales de 2026, tournant ainsi une page importante de son parcours d'élue locale. En remerciement pour ces années d'engagement, un présent lui a été remis en témoignage de la reconnaissance de la commune.



Environnement – Installation de nichoirs à hirondelles de fenêtre

La commune a procédé tout récemment à l'installation de nichoirs supplémentaires destinés aux hirondelles de fenêtre. Cette opération a été réalisée avec le concours de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, dont l'expertise a permis d'identifier les emplacements les plus adaptés à l'accueil de cette espèce. L'hirondelle de fenêtre, espèce protégée, connaît depuis plusieurs années un déclin préoccupant, notamment en

raison de la raréfaction de ses sites de nidification et de l'évolution des pratiques urbaines. La destruction involontaire de nids et la disparition des surfaces favorables à leur construction contribuent à fragiliser ses populations. La pose de nichoirs artificiels vise à compenser ce manque en offrant des conditions propices à la reproduction. Ces dispositifs permettent également de limiter l'installation de nids dans des zones inadaptées tout en favorisant le maintien de l'espèce au sein du territoire communal. La commune rappelle que les hirondelles et leurs nids bénéficient d'une protection réglementaire. Toute destruction ou perturbation est interdite. Par cette action, la collectivité réaffirme son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité et invite chacun à contribuer, à son échelle, à la protection des espèces présentes sur le territoire.

Le saviez-vous ? Les hirondelles de fenêtre sont des oiseaux migrateurs qui parcourent chaque année plusieurs milliers de kilomètres entre l'Europe et l'Afrique. Elles reviennent au printemps pour nicher, souvent au même endroit d'une année sur l'autre.

Une seule hirondelle peut consommer plusieurs milliers d'insectes par jour, contribuant ainsi naturellement à la régulation des populations de moustiques et autres insectes volants. Leur présence est donc un indicateur précieux de la qualité de notre environnement.

Participation des habitants Les habitants sont invités à signaler en mairie la présence de nids d'hirondelles sur les bâtiments (habitations, dépendances, bâtiments publics). Ces informations permettront d'améliorer le suivi de l'espèce sur le territoire communal et d'adapter les actions de protection mises en œuvre, en lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

MARIAGE Le samedi 7 mars 2026, en présence de leurs familles et de leurs proches, les futurs époux, Eunice JOST et Fred OBERLI, ont échangé leurs consentements. La commune adresse ses plus sincères félicitations aux époux et leur souhaite beaucoup de bonheur dans leur vie commune.



NAISSANCE Bérénice BENACHI, fille de Gaëlle STOECKLIN et Damien BENACHI est née le 14 février. Félicitations aux parents et bienvenue à Bérénice !

Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026



Le nouveau Conseil Municipal s'est réuni en mairie le vendredi 20 mars 2026 afin de procéder à son installation. Comme il est de coutume, c'est la doyenne d'âge Madame Marguerite Dattler qui a présidé la séance jusqu'à l'élection du maire, qui a ensuite pris le relais.

Etaient présents l'ensemble du conseil nouvellement élu : Mmes et MM BENACHI Damien, BRUNNER Sébastien, DATTLER Marguerite, DOBRE Dragos, FUCHS Séverine, HASSLER Thibaud, HINSKY Aurélie, JAEGY Caroline, MEDUS

Dominique, REINHART Philippe, RENGER Sylvie.

Madame Sylvie RENGER a été ré-élue Maire. Il a été décidé la création d'un seul poste d'Adjoint, auquel a été élue Mme Marguerite DATTLER ; Mmes Dominique MEDUS et Caroline JAEGY ont été nommées Conseillères Municipales Déléguées, chargées de suivre et coordonner les dossiers relatifs respectivement à la gestion de l'environnement et au suivi de la chaufferie communale, et d'autre part au personnel technique et à la vie associative et culturelle.

Les indemnités de fonction maire, adjoint, conseillers délégués ont été fixées conformément aux barèmes règlementaires.

Les Délégués Intercommunaux ont été désignés :

- Représentant de la Commune au sein de la Communauté de Communes Sundgau :

Déléguée titulaire : RENGER Sylvie - déléguée suppléante : DATTLER Marguerite

- Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région Altkirch (SIGFRA)

Déléguée titulaire : DATTLER Marguerite - délégué suppléant : REINHART Philippe

- Syndicat Territoire Energie Alsace :

Déléguée titulaire : RENGER Sylvie - délégué suppléant : BENACHI Damien

- Syndicat Mixte de l'III

délégué titulaire : MEDUS Dominique - délégué suppléant : JAEGY Caroline

- Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux « Brigade Verte »

délégué titulaire : FUCHS Séverine - délégué suppléant : BRUNNER Sébastien

- Syndicat Intercommunal Scolaire (Sis) Riespach / Feldbach / Bisel

RENGER Sylvie, MEDUS Dominique, HINSKY Aurélie, HASSLER Thibaud, DOBRE Dragos.

- Correspondant défense : JAEGY Caroline

- Référents Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine : Marguerite DATTLER, Dominique MEDUS

- Référente pour la lutte contre le frelon asiatique : Marguerite DATTLER

- Comité consultatif communal des Sapeurs-pompiers : BENACHI Damien, BRUNNER Sébastien

- GIC 24 : Sylvie RENGER

- Correspondant Incendie et Secours : Damien BENACHI.

- Conseil Local de Santé Mentale : Dominique MEDUS.

Deux Commissions obligatoires ont été mises en place :

- Commission de contrôle de la régularité de la liste électorale : Elle réunit des élus et des personnes désignées par le représentant de l'État et le président du tribunal de grande instance.

Sont désignées au titre des élus Philippe REINHART et Dominique MEDUS.

- Commission d'appel d'offres : Sylvie RENGER, Séverine FUCHS, Marguerite DATTLER, Dragos DOBRE (Suppléants : Philippe REINHART, Caroline JAEGY, Damien BENACHI)
D'autres commissions facultatives ont été créées afin d'organiser le travail des élus dans divers domaines : Bâtiments, Voirie / sécurité routière, Vie associative et culturelle, Finances, Communication, Chauffage collectif, Environnement, Urbanisme.

Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2026

Compte Financier Unique (CFU) 2025 : ce document budgétaire fusionne le Compte Administratif (établi par la Commune) et le Compte de Gestion (établi par le Trésor Public). Il est validé à l'unanimité.

Budget Primitif 2026 : les dépenses et les recettes s'équilibrent en section de fonctionnement et en section d'investissement. Les conseillers approuvent à l'unanimité le Budget Primitif présenté.

Vote des taxes directes locales : à l'unanimité, les taux des taxes restent à l'identique par rapport à 2025 : sur les propriétés bâties à 27.39%, celui sur les propriétés non bâties à 48.26 % et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires à 17.21%.

Subventions vie associative : une subvention exceptionnelle de 2 000.-€ a été accordée à l'Association du Foyer Rural dans le cadre de l'organisation de la semaine authentique (du 18 au 24 mai). Enfants des écoles et des périscolaires y seront accueillis tout au long de la semaine pour des animations sur le thème du savoir-faire d'antan et au patrimoine vivant. Le dimanche ces animations seront ouvertes au grand public. Une subvention de 160.-€ est également validée à destination de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers (subvention allouée chaque année)

Délégations de pouvoirs au Maire : afin de faciliter la gestion courante de la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer à Mme le Maire un certain nombre de ses compétences, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Règlement Intérieur du Conseil Municipal : validé à l'unanimité, il fixe les règles de fonctionnement interne de l'assemblée délibérante.

Organisation du temps scolaire : sont validés à l'unanimité les horaires d'école des écoles de Bisel et de Riespach.

Création d'un sentier pédestre : l'association Vermeil, club des Aînés de Riespach, sollicite les 3 communes de Riespach, Feldbach et Koestlach dans le cadre de la réalisation d'un parcours des réfractaires de l'Espenkolonne. Ce trajet comporte un point de passage compliqué à la sortie de la forêt Grossespen (entre Feldbach et Vieux-Ferrette). Il s'agit d'aménager une passerelle sur le ruisseau et un sentier d'une largeur de 1m sur la parcelle cadastrée 146 en section 13 (ban communal de Koestlach, propriété de l'AF de Feldbach). Le coût pour Feldbach s'élève à 1 188.30€ (50% de l'aménagement du sentier).

Vente de la Clio du Corps de sapeurs-pompiers : autorisation est donnée à Mme le Maire pour les formalités administratives

Journée Citoyenne elle aura lieu le 6 juin 2026

Réhabilitation de la Mairie et du logement communal les membres de la commission en charge de ce dossier se réuniront le 6 mai



Agent communal La commune a le plaisir d'accueillir un nouvel agent technique. Nicolas WEIGEL a rejoint nos services le 1er mars dernier en tant qu'ouvrier communal à mi-temps. Après une courte période en binôme avec son prédécesseur, il est désormais seul agent technique de la commune. Son engagement et sa polyvalence seront des atouts essentiels pour garantir un cadre de vie agréable à tous les habitants.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions au service de la commune.